

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-MARTIN

Direction du Transport - Bureau de la Règlementation

DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

PIECES A FOURNIR

- ◆ La déclaration ci-après doit être impérativement signée par le responsable légal de l'entreprise
- Un extrait de l'inscription (original) portée au registre du commerce et des sociétés ou, le cas échéant, si l'entreprise n'est pas inscrite à ce registre, un extrait de l'inscription portée au répertoire des métiers (original) datant de **moins de trois (3) mois**
- Préciser le nombre de camions de l'entreprise affectés au transport de déchets
- Présenter l'attestation d'assurance, le rapport de contrôle technique, et le certificat d'immatriculation de chacun des camions

Nom ou dénomination sociale de l'entreprise : Adresse : Téléphone : Télécopie : N° SIRET :	
Nature des déchets pris en charge :	
☐ Déchets dangereux.	☐ Déchets non dangereux
Nombre de camions affectés au transport :	
Personne physique à contacter en cas d'accident ou d'incident :	
Nom et Prénom : Téléphone : Télécopie : E-mail :	
Je m'engage à :	
- ne transporter des déchets que vers des installations de traitement conformes à la loi du 19 juillet 1976	
modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;	
- procéder à la reprise et à l'élimination des déchets transportés par mes soins et que, le cas échéant, j'abandonnerais, déverserais ou	
orienterais vers une destination non conforme à la réglementation relative au traitement des déchets ;	
- informer sans délai, en cas d'accident ou de déversement accidentel de déchets, le Président de la Collectivité territoriale et la Préfecture	
de Saint-Martin compétent.	
Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentan	nt: DATE ET SIGNATURE
	Fait à Saint-Martin le,
	Le Vice-président de la Collectivité
	Guillaume ARNELL